



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Picardie



## Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Sacy-le-Grand » du 01 Mars 2017 à Cinqueux (60)

### Personnes présentes :

- ACCORSI Donald, Représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise et le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie,
- BACOT Yvelise, Titulaire pour la commune de Cinqueux au Syndicat Mixte des Marais de Sacy,
- BACQUAERT Delphine, Adjointe chef de service Attractivité au Conseil Départemental de l'Oise
- BARBILLON Philippe, Maire de la Commune de Cinqueux,
- BOCQUILLON Jean-Claude, Représentant du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- BOULANGER Michel, Suppléant pour la commune de Rosoy au Syndicat Mixte des Marais de Sacy,
- COLIN Nicole, Vice-Présidente chargée de l'environnement et du développement durable,
- COLLETTE Michel, Maire de la Commune de Saint-Martin-Longueau,
- CUGNIERE Raoul, Président du Syndicat Mixte des Marais de Sacy,
- CWIKLINSKI Claude, Adjoint au Maire de Monceaux représentant le Maire de Monceaux,
- DATIN MICHEL, Président de la Station Ornithologique des Marais de Sacy,
- DECODTS Herbert, Chargé de mission au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie,
- DELAVENNE Christian, Maire de la Commune de Choisy la Victoire,
- DE LESTANVILLE Henry, Représentant de Picardie Nature,
- DESCHAMPS Sébastien, Directeur du Syndicat Mixte Oise Aronde,
- DOUBLET Jacky, Titulaire pour la commune de Rosoy au Syndicat Mixte des Marais de Sacy,
- DUMONT Sylvia, Coordinatrice départementale zones humides et migrateurs à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise,
- ETRILLARD Sandrine, Représentante du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- FLORIANI Fanny, Chargée de mission Nature à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- FOURTIER Stéphane, Directeur de l'exploitation des réseaux au Conseil Départemental de l'Oise,
- FOYART Khristine, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
- GALET Christophe, Ingénieur territorial au Syndicat mixte des Marais de Sacy
- GANDOLPHE Fanny, Chargée d'études Nature et Biodiversité à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise,
- HERCENT Jean-Luc, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc Naturel Régional Oise Pays de France,
- LESAGE William, représentant des propriétaires (représente M VERBEKE),

- MENVIELLE Erwan, Chargé d'opérations rivières, zones humides et érosion à l'Agence de l'eau Seine Normandie,
- NAGY Dominique, Maire de la Commune de Les Ageux,
- PREY Timothée, Chargé d'études au Conservatoire Botanique National de Bailleul,
- RAPENNE Fabien, Directeur de la Fédération Départementale de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- VAN ELSUWE Ophélie, Conseillère Départementale de l'Oise.

Personnes absentes excusées :

- BELLER Claire, Chambre d'agriculture de l'Oise,
- COURTIAL Edouard, Président du Conseil Départemental de l'Oise
- DIMINO Nicole, Suppléante pour la commune de Saint-Martin-Longueau au Syndicat Mixte des Marais de Sacy,
- PUSSIAU Marianne-Frédérique, Secrétaire Générale Adjointe et Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de CLERMONT,
- HARLE D'OPHOVE Denis, Président du Syndicat des Forestiers Privés de l'Oise,
- PILLON Marie, Conseillère auprès du Syndicat des Forestiers Privés de l'Oise,

M. BARBILLON accueille les membres du Comité de pilotage à la mairie de Cinqueux.

Avant de commencer le Comité de pilotage, Monsieur CUGNIERE alerte l'assemblée sur les conséquences financières du retard de paiement du Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour le paiement de l'animation Natura 2000 réalisée pour l'année 2015. Cette situation met en difficulté la trésorerie du Syndicat pour un montant dû de 31 861,74 euros en 2015. Si l'on ajoute l'animation réalisée pour l'année 2016 écoulée, l'avance de trésorerie du Syndicat s'élève à 65 125, 55 euros. Cette situation fragilise aux yeux des élus l'adéquation entre l'implication locale demandée et les obligations de l'Etat au regard de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore. Il est ainsi demandé de régulariser au plus vite la situation.

Monsieur CUGNIERE continue en présentant l'ordre du jour de ce Comité de pilotage :

- la validation du compte rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Marais de Sacy » du 13 Octobre 2015 ;
- la présentation du bilan de l'animation Natura 2000 réalisée par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy en 2016 et les perspectives en 2017 ;
- la présentation du bilan de l'assistance à l'animation réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en 2016 et les perspectives en 2017 ;
- la présentation de l'inventaire des Characées réalisé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2016 et les prospections envisagées en 2017 ;
- la présentation du bilan de l'éco-pâturage dans les Marais de Sacy réalisé par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy en 2016 ;
- la présentation de l'actualité du réseau Natura 2000 dans les Hauts-de-France par la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France et la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ;
- et les questions diverses.

## **1 - Validation du compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Sacy-le-Grand » du 13 Octobre 2015**

Monsieur CUGNIERE sollicite l'assemblée concernant la validation du dernier compte rendu.

Aucune remarque n'est formulée, les membres du Comité de pilotage valident à l'unanimité le compte rendu.

## **2 - Présentation du bilan de l'animation Natura 2000 réalisée par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy en 2016 et les perspectives en 2017**

Monsieur GALET présente le bilan de l'animation Natura 2000 en 2016 ainsi que les perspectives pour 2017.

Après un bref rappel sur les grandes caractéristiques du site Natura 2000 des Marais de Sacy (surface et principaux intérêts dans le cadre de la directive européenne « Habitats »), la présentation fait un focus sur le bilan des travaux réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 entre 2006 et 2014 avec environ 10 % de la superficie du site Natura 2000 concerné (environ 120 hectares) pour un montant d'un peu plus de 1 million d'euros.

Il est également rappelé que le Syndicat Mixte des Marais de Sacy est animateur local pour une durée de 3 ans (2016-2018) et que cette animation correspond à 25 % du temps de l'ingénieur du Syndicat (soit 57 jours) et 25 % du temps de secrétariat alloué par la mairie de Sacy-le-Grand (soit 7 jours). De plus, une assistance scientifique à l'animation est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Il est ensuite détaillé la mission globale d'animation Natura 2000 sur un site Natura 2000 avec :

- la mise en œuvre de la contractualisation par l'animation des contrats et de la charte Natura 2000 (recensement et contact des bénéficiaires potentiels, préparation des nouveaux contrats et suivi des contrats signés, signature de la charte Natura 2000) ;
- l'amélioration des connaissances et suivis scientifiques ;
- l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (pétitionnaires et services de l'Etat) ;
- la mise en œuvre de la communication autour de Natura 2000 ;
- la mise à jour du Document d'objectifs du site Natura 2000 ;
- et la mise en œuvre d'autres actions dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Pour les Marais de Sacy, la mise en œuvre de la contractualisation en 2016 a essentiellement consisté en la recherche de bénéficiaires de contrats grâce à :

- la rencontre des propriétaires et locataires des Marais de Sacy pour d'éventuels travaux d'entretien et/ou de restauration (communaux de Cinqueux, Monceaux, de Les Ageux, de Sacy-le-Grand, Labruyère et Cinqueux, principaux propriétaires privés) ;
- les visites de plusieurs secteurs pour d'éventuels contrats (communaux de Cinqueux et de Labruyère, Département, propriétés privées) ;

- ainsi que le début de montage de contrats Natura 2000 au niveau des propriétés du Département et d'un propriétaire privé (remplissage de la fiche de présentation avec cartographie, remplissage du formulaire de demande de subvention) et demande de devis estimatif à des entreprises pour une estimation des coûts (communaux de Labruyère).

Les principaux types de contrats envisagés en 2016 sont la réouverture de milieux boisés pour favoriser les habitats naturels humides ouverts de la directive « Habitats » et le reprofilage de berges et curage partiel de plans d'eau pour favoriser les herbiers aquatiques notamment ceux à Characées.

La thématique d'amélioration des connaissances et des suivis scientifiques en 2016 a été centrée sur :

- les suivis des espèces exotiques envahissantes (suivi de la Jussie à grandes fleurs avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, expérimentation d'arrachage de pieds de phytolaque) ;
- l'inventaire des Characées avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul ;
- et le suivi du pâturage par des ânes et mise en défens de *Ptilidium ciliare*, mousse rarissime, sur une lande dans la propriété communale de Monceaux.

L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en 2016 s'est centrée sur :

- le suivi du reprofilage des berges de l'étang communal de Sacy-le-Grand ;
- une sollicitation de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise pour l'évaluation des incidences de la journée portes-ouvertes des Marais de Sacy organisée par le Département lors des journées européennes du patrimoine ;
- et un avis sur l'évaluation des incidences de la journée de randonnée découverte aux alentours de Cinqueux et de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Saint-Martin-Longueau et Bazicourt à la demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise avec consultation lors de l'enquête publique.

Une particularité de l'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy est la mise en œuvre de la gestion par le buffle domestique depuis 2014 qui représente un moyen de garantir le maintien des milieux ouverts notamment ceux restaurés dans le cadre de contrats Natura 2000. Les actions mise en œuvre pour assurer cette opération (établissement d'un calendrier de pâturage, installation des parcs de pâturage et déplacements des animaux entre les différents parcs, suivi de la pression de pâturage, participation avec la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels à la rédaction d'une fiche de retour d'expériences sur la gestion d'un marais par le buffle d'eau) ont permis d'entretenir plus de 18 hectares en 2016 dans les Marais de Sacy.

Et pour terminer sur l'animation de l'année 2016, les autres actions réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000 ont été :

- la gestion administrative de l'animation Natura 2000 (remplissage du formulaire de demande de financement, déclaration de commencement des travaux, assistance du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, demande de paiement Natura 2000, bilan animation Natura 2000 (fichier EXCEL et rapport activité)) ;
- la participation à la réunion du club des opérateurs Natura 2000 ;
- et la participation à l'enquête sur l'étude de l'évaluation de l'efficacité des mesures Natura 2000 par le Muséum National d'Histoire Naturel de Paris.

Les perspectives de l'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy pour l'année 2017 sont :

- de finaliser les demandes de subvention pour le contrat Natura 2000 du Département et celui d'un propriétaire privé et continuer la recherche d'éventuels bénéficiaires ;
- de continuer la gestion par le buffle domestique des milieux ouverts notamment sur de nouveaux secteurs (communes de Les Ageux et de Labruyère, Département) en définissant des indicateurs de sensibilité du patrimoine naturel (habitats naturels, flore et faune) par rapport à l'éco-pâturage par parc pâturé ;
- de rédiger une lettre d'information Natura 2000 ;
- et de rechercher des indicateurs d'évolution des habitats naturels Natura 2000 par l'évaluation des populations des oiseaux paludicoles et des oiseaux d'eau sur les Marais de Sacy avec la Station Ornithologique des Marais de Sacy, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Monsieur DATIN confirme l'intérêt de rechercher des indicateurs au travers de l'avifaune car, au-delà du fait que les Marais de Sacy accueillent plus de 160 espèces d'oiseaux à l'année, les travaux réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 ont permis de noter une augmentation de la population du Phragmite des joncs sur les marais.

Madame DUMONT complète qu'il est également noté une augmentation de la Bécassine des marais sur les Marais de Sacy.

### **3- Bilan de l'assistance à l'animation réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en 2016 et les perspectives en 2017**

Monsieur DECODTS présente l'animation réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour le compte du Syndicat des Marais de Sacy pour l'année 2016. Cette assistance a consisté en :

- des suivis d'espèces comme le Triton crêté (prospections sur la mare d'un propriétaire privé à Cinqueux, la Mare des Cliquants et la mare sur la propriété du Département), les chauves-souris (souterrains de l'ancienne briqueterie de tourbe sur la propriété du Département), les oiseaux (Locustelle luscinoïde, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Faucon hobereau), la Gentiane pneumonanthe à Sacy-le-Grand et à Monceaux, de l'Epipactis des Marais, du Jonc squarreux et de la Decticelle des Bruyères à Monceaux ;
- et des suivis dans le cadre d'échanges de parcelles entre un propriétaire privé et le Département, le piquetage des stations de Bruyère à 4 angles avant déboisement sur la parcelle du marais de Les Ageux, le suivi et l'accompagnement de travaux sur le marais des Sources à Sacy-le-grand (fauche exportatrice de 2 hectares de prairies) et sur le marais communal de Monceaux (pâturage de 3 000 m<sup>2</sup> de landes par 2 ânes, pose d'une clôture de protection d'une mousse, chantier de coupe de rejets dans les landes) ;

Cette assistance se poursuivra en 2017.

Monsieur DECODTS continue indiquant que les Marais de Sacy ont été inclus dans un projet LIFE « Marais tourbeux alcalins du Nord de la France » qui a été déposé en début d'année 2017. LIFE est l'instrument financier de l'Union Européenne consacré aux projets Environnementaux. L'objectif du projet LIFE « Marais tourbeux alcalins du Nord de la France » est :

- de mettre en œuvre des opérations de restauration écologique des marais tourbeux alcalins pour améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Sur les Marais de Sacy, il est prévu des travaux de fauche, de déboisement et d'essouchage qui sont déjà proposés dans les plans de gestion des secteurs des marais concernés ;
- d'acquérir des surfaces de tourbières afin de garantir la préservation de ces milieux ;
- de sensibiliser la population et les acteurs locaux à la protection de ces écosystèmes afin d'assurer leur préservation sur le long terme. Sur cette thématique, des aménagements pédagogiques sont prévus dans le cadre de ce programme LIFE sur la propriété du Département.

Ce projet est prévu sur la période 2017-2022 (démarrage en septembre 2017) avec un budget prévisionnel de 8 millions d'euros financé à 60 % par l'Union Européenne et 40 % par les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie. La gouvernance de ce projet comprendra :

- un coordinateur qui sera Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, les procédures (études réglementaires avant travaux, rédaction des cahiers des charges, mise en concurrence, suivis scientifiques) et la trésorerie sauf sur la propriété du Département dans les Marais de Sacy ;
- des bénéficiaires associés avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Conseil Départemental de l'Oise ;
- des parties prenantes étant les propriétaires et les usagers des sites concernés qui donneront leur accord sur les travaux programmés ;
- et un comité de suivi avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, le Conseil Régional des Hauts-de-France, les conseils départementaux, les animateurs Natura 2000, le Parc naturel régional Oise-Pays de France, les associations naturalistes, les fédérations d'usagers... Pour les Marais de Sacy, il est prévu un comité de pilotage local et une représentation au sein du Comité de pilotage Natura 2000.

Pour bénéficier de ce projet LIFE, il est rappelé que l'Union Européenne exige une contractualisation des sites d'au moins 20 ans.

#### **4- Inventaire des Characées réalisé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul en 2016 et les prospections envisagées en 2017**

Monsieur PREY présente l'étude des Characées des Marais de Sacy pour l'année 2016.

Après une brève présentation des Characées, la richesse en espèces des Marais de Sacy est présentée avec :

- la présence de 12 espèces et de 3 sous espèces (40 % de la richesse spécifique picarde) ;
- et la présence de 7 espèces d'intérêt patrimonial.

Le site Natura 2000 des Marais de Sacy possède donc une responsabilité importante pour la préservation et la conservation des charophytes à l'échelle de la Picardie et du réseau Natura 2000 car :

- il héberge des espèces rares et menacées à l'échelle du territoire picard ;
- les populations d'espèces se développent sur de grandes surfaces ;
- et l'état de conservation des herbiers aquatiques est globalement bon à l'échelle du site.

Il est également détaillé que les principales menaces qui pèsent sur les Characées sont la dégradation de la qualité des eaux, l'envasement et le développement des espèces exotiques envahissantes.

## **5- Bilan de l'éco-pâturage dans les Marais de Sacy réalisé par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy en 2016**

Monsieur GALET présente le bilan des différents pâturages dans les Marais de Sacy réalisé par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy dans le cadre d'un stage de 4 mois de Licence Professionnelle Gestion et Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux. Ce bilan a permis :

- d'évaluer les différents pâturages réalisés sur les Marais de Sacy ;
- et de définir la sensibilité des différents parcs de pâturage.

Une grande partie des Marais de Sacy était constituée de zones pâturées entre le début et le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. En effet, à l'époque, il était distingué des pâtures, correspondant à des prairies naturelles sans semis d'amélioration, et des prés, constituant des espaces modifiés pour augmenter les quantités de fourrage.

Le stage a été divisé en 2 phases :

- une phase d'enquêtes afin d'avoir une vision globale et de calculer la pression de pâturage sur l'ensemble des marais. Cette phase a permis d'établir un bilan des pâturages avec près de 239 hectares qui sont pâturés aujourd'hui dans les Marais de Sacy. Néanmoins, certains secteurs des marais restent défavorables pour l'éco-pâturage du fait de leur inaccessibilité et/ou la faible portance des sols (treublants) ;
- une phase de relevés floristiques, car la flore est le premier indicateur de la pression de pâturage. Ces relevés floristiques ont été réalisés sur 21 parcs de pâturage couvrant 145 hectares avec un nombre total d'espèces végétales de 267. 76 faciès de végétation ont également été distingués regroupés en 11 grands types d'habitats naturels pour une simplification cartographique.

La sensibilité des différents parcs de pâturage a été définie selon deux critères :

- les statuts de menace à l'échelle régionale de la plante et de l'habitat naturel identifié ;
- la protection au niveau national et régional pour les plantes et au niveau européen pour les habitats identifiés.

A terme, il sera proposé des orientations de gestion sur chaque parc de pâturage en fonction de la sensibilité définie grâce à la combinaison de ces deux critères afin d'adapter les dates de pâturage en fonction des espèces présentes et de prévoir la mise en défens de certains secteurs.

Le bilan de la gestion par l'éco-pâturage dans les Marais de Sacy indique :

- une diversité des animaux utilisés : âne, chèvre des fossés, bovin camarguais, vache Highland cattle, vache aubrac, buffle domestique, cheval camarguais et de trait (Trait du Nord) ;
- l'importance de la charge en fonction de la portance du sol, l'hétérogénéité des secteurs pâturés, la pousse de la végétation et les animaux utilisés ;
- l'importance de la ressource avec une sélectivité variable en fonction des animaux ;
- la nécessité d'établir un planning de pâturage et de créer une base de données pour la conduite des troupeaux en intégrant notamment la sensibilité au pâturage des parcs ;
- un moyen de gestion des zones humides peu coûteux.

La conclusion et les perspectives montrent que l'éco-pâturage dans les Marais de Sacy représente un moyen de gestion cohérent pour la conservation de la flore et des habitats d'intérêt patrimonial avec une gestion adaptée de la charge pastorale appliquée par l'établissement d'un planning de pâturage. Il faut continuer à réaliser les relevés floristiques sur les secteurs pâturés. Il reste néanmoins à affiner la méthode d'évaluation de la sensibilité des parcs au pâturage notamment en intégrant la faune d'intérêt patrimonial. Au final, 90 hectares identifiés en plus des secteurs pâturés aujourd'hui constituent encore des zones potentiellement pâturables.

Monsieur LESAGE interroge sur le pâturage réalisé par le Département et fait remarquer que certains secteurs sont surpâturés sur la propriété départementale.

Monsieur GALET répond que la gestion pratiquée par le Département a été analysée lors du stage et a montré son efficacité dans le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire. Il reste quelques calages à réaliser notamment la tenue rigoureuse d'un planning de pâturage et de la pression pastorale pour chaque parc de pâturage du Département. Concernant le surpâturage, le Département reste contraint par l'espace qu'il a en gestion car les animaux restent toute l'année dans la propriété. Il existera donc toujours des zones surpâturées, notamment en hiver avec l'apport de foin complémentaire, qui ne posent pas de problème lorsqu'elles sont prises en compte dans le plan de pâturage de la propriété du Département. Pour le Syndicat, le problème se pose moins pour les buffles domestiques qu'il possède car il utilise des prairies ayant peu d'intérêt écologique en périphérie des marais de novembre à la mi-avril de l'année suivante. Le pâturage pratiqué par le Syndicat permet d'entretenir ces secteurs voire d'en rouvrir d'autres.

Monsieur NAGY regrette également que les niveaux d'eau dans les Marais ne soient pas abordés.

Monsieur GALET répond que le Comité de pilotage d'aujourd'hui permet de faire le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000 réalisée par le Syndicat des Marais de Sacy pour le compte de l'Etat. L'animation zone humide que réalise le Syndicat pour le compte de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aborde largement l'étude et la gestion des niveaux d'eau dans les Marais de Sacy. C'est même une des thématiques majeures de cette animation.

## **6- Présentation des actualités du réseau Natura 2000 dans les Hauts-de-France par la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France et la Direction Départementale des Territoires de l'Oise**

Madame GANDOLPHE aborde la nouveauté de la programmation 2014-2020 concernant les modalités de financement pour les contrats Natura 2000. Certains contrats Natura 2000 sont maintenant qualifiés de dépense d'investissement au niveau européen et lorsqu'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, celle-ci doit apporter une participation minimale de 20 % du montant total des financements (voire jusqu'à 30 % lorsque cela relève d'une action concertée entre plusieurs collectivités territoriales). Pour les autres bénéficiaires, le financement est intégralement assuré.

Sur les 49 types possibles d'opération dans le cadre de contrats, 34 sont considérés comme de l'investissement (section d'investissement des budgets des collectivités territoriales) et 15 rentrent dans le fonctionnement (section de fonctionnement, correspondant à des opérations d'entretien). Parmi ces 15 contrats qui échappent à la qualification de dépense d'investissement et sont donc financés à 100 % par les crédits nationaux et européens, nous avons :

- 11 qui sont des contrats hors milieu agricole (fauche gyrobroyage ou débroussaillage léger, entretien de structure ligneuse linéaire ou isolée, étrépage, entretien de mares ou d'étangs, faucardage des formations végétales hygrophiles, entretien des végétation de berges, gestion des ouvrages de petite hydraulique, élimination ou limitation d'une espèce indésirable, restauration des laisses de mer) ;
- et 4 qui sont des contrats en milieux forestiers (marquage, abattage ou taille sans enjeu de production, dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques, élimination ou limitation d'une espèce indésirable, surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif).

Madame FLORIANI poursuit en présentant les principales conclusions de la mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur le dispositif Natura 2000 appliqué en France et issues du rapport publié en février 2016. Ce rapport apporte un bilan du dispositif Natura 2000 appliqué en France avec :

- une gouvernance structurée, une grande réussite dans la mise en place d'un réseau d'animateurs et une implication des élus favorable ;
- une politique technique, difficilement connue et comprise ;
- une importance des fonds de l'Union Européenne cofinancés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (exemple de la programmation 2007-2013 avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui finance 36 % de la gestion des sites) ;
- un suivi insuffisant à l'échelle des sites pour évaluer les résultats ;
- et une amélioration à apporter dans l'articulation avec les autres politiques sur la biodiversité.

Le scénario à privilégier et proposé par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable passe par :

- la poursuite du « modèle contractuel » français avec « 1 site - 1 COPIL - 1 DOCOB » ;
- le renforcement du partenariat avec les régions ;
- l'appui de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Néanmoins, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable apporte des orientations prioritaires concernant :

- la communication :
  - en remédiant au défaut de visibilité du réseau, notamment auprès du grand public ;
  - en favorisant l'utilisation des outils disponibles (internet, journées animateurs, événements, grands prix, tour de France) ;
  - et en prévoyant des partenariats avec les futures agences régionales pour la biodiversité.
- la gestion des sites :
  - en renforçant le suivi des mesures de gestion à l'échelle de chaque site ;
  - en s'appuyant sur l'analyse de l'impact des contrats Natura 2000 sur l'état de conservation ;
  - en valorisant les résultats auprès des acteurs du réseau et de la Commission européenne.
- la mise en œuvre du dispositif d'évaluation des incidences :
  - en facilitant la prise en compte des effets cumulés sur chaque site ;
  - en intégrant les données relatives aux projets autorisés dans le SIN2 courant 2017 ;
  - et en prévoyant dans l'instruction la séquence « éviter réduire compenser ».
- la gestion des moyens humains (effectifs et compétences naturalistes) ;
- la gestion des financements (partenariat DREAL - Régions) ;
- et l'intégration de la politique Natura 2000.

Madame FLORIANI continue par une présentation du réseau Natura 2000 en Hauts-de-France qui comprend 89 sites dont 47 en Picardie et 42 dans le Nord-Pas-de-Calais. Le département de l'Oise a 17 sites Natura 2000. Près de 90 % des Documents d'objectifs sont terminés et 84 % sont des sites en animation par une collectivité (72 %) et par l'Etat (28 %). Les montants alloués en 2015 et 2016 pour l'animation ont été de 837 000 euros pour 2015 (dont 483 810 euros de FEADER) et 969 462 euros pour 2016 (dont 591 189 euros de FEADER). Concernant les contrats Natura 2000, l'enveloppe de l'Etat était de 400 000 euros en 2016 pour la région Hauts-de-France, ce qui fait 80 000 euros par départements. Pour le département de l'Oise, 4 contrats ni agricole- ni forestier ont été signés en 2016 pour un budget de plus de 177 000 euros. Deux sont portés par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et 2 par des propriétaires.

Les perspectives régionales pour 2017 concernant Natura 2000 terminent la présentation avec comme principales thématiques :

- la reprise du cahier des charges régional de l'animation Natura 2000 ;
- l'extension des outils picards (site internet Natura 2000 en Picardie, outil d'évaluation simplifiée des incidences) ;
- et un atelier du patrimoine naturel de Picardie.

ex en 2016 : un atelier « chauves-souris et bâtiments publics » à destination des élus

Monsieur CUGNIERE fait remarquer que l'enveloppe annuelle départementale pour les contrats Natura 2000 est faible au regard de la dynamique passée. De plus, il montre son inquiétude vis-à-vis de l'engagement de l'Etat sur le dispositif Natura 2000 au regard du retard de paiement de l'animation de l'année 2015 sur les Marais de Sacy mettant en difficulté la trésorerie des petites collectivités porteuses.

Madame FLORIANI répond que les enveloppes non consommées dans les autres départements peuvent venir compléter les départements plus actifs. De plus, le retard de paiement de l'animation Natura 2000 pour l'année 2015 est imputable à la mise en route d'un nouveau logiciel opérationnel très prochainement.

Monsieur GALET informe que le décret relatif à l'agrément des Sites Naturels de Compensation vient de sortir fin février 2017. Il est posé la question si les Marais de Sacy peuvent être bénéficiaire de cet agrément afin notamment de permettre la restauration de zones humides dans la partie nord des marais. En effet, au regard des diminutions des enveloppes budgétaires, ce secteur des marais ne pourrait aujourd'hui plus bénéficier de contrats Natura 2000 mais représente un fort potentiel de restauration de zones humides périphériques tampon aux Marais de Sacy. Même si certains types d'opérateurs, notamment privés, peuvent proposer des sites naturels de compensation, les collectivités sont à même de mieux intégrer ces sites dans les obligations réglementaires (Directive Cadre Eau notamment) en dehors de toute spéculation financière et pour l'intérêt collectif. De plus, elles ont en général les compétences techniques pour suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Madame FLORIANI propose de se renseigner sur ce sujet et de répondre ultérieurement à cette question.

## **7- Questions diverses**

Monsieur CUGNIERE demande s'il y a des questions diverses et, en l'absence de questionnement, clôture ce Comité de pilotage.

Président du Comité de pilotage Natura 2000  
Raoul CUGNIERE



